

CHAY

# Un dispositif de téléassistance pour les personnes âgées

**Pour permettre à ses administrés de demeurer à leur domicile, le plus longtemps possible et en toute sécurité, le conseil municipal de Chay va prendre en charge 50 % du montant des frais d'installation et de mise en service de la téléassistance, initiée par l'association aide à domicile en milieu rural (ADMR).**

Pour cela le maire Jean Pierre Cunchon, assisté de ses adjoints et des référents Amadéo Pedro et Pierre Daudey de l'association aide à domicile en milieu rural, ont signé une convention de partenariat pour une durée illimitée.

La personne qui s'engagera dans ce dispositif devra s'acquitter d'une location mensuelle comprenant l'appareil, la maintenance et le lien avec la centrale d'écoute, le tout sans engagement de durée.

## Une ligne directe

Grâce à un transmetteur et un simple bouton d'appel qui sera porté en médaillon ou en bracelet, le service téléassistance permet à la personne seule qui le demande, d'être, en cas de difficultés, mise en contact avec un centre d'écoute.

L'appel peut être une demande d'urgence en cas de



Première convention signée pour l'ADMR avec une collectivité locale. Photo ER

chute, de malaise ou de douleur aiguë.

Cela peut aussi être un appel en cas d'infraction ou de menace, un appel silencieux (la personne est dans l'impossibilité de répondre à l'opérateur d'écoute) ou bien un appel de convivialité dans le cas où elle ressent le besoin de parler, d'être rassurée.

En fonction du type d'appels reçus, le centre d'écoute fait intervenir un

aidant, les services de secours ou la gendarmerie.

La personne titulaire du contrat et sa famille sont donc sûres qu'en cas de difficultés quelqu'un sera prévenu et pourra intervenir rapidement.

Plus de renseignements en contactant la Fédération ADMR du Doubs au 03 81 56 22 44 ou l'ADMR de Quingey au 03 81 63 58 12.

**Un outil de prévention qui rassure les personnes âgées et leurs familles**

L'ADMR intervient sur 53 communes du secteur pour l'aide à domicile, le portage de repas, et aussi la garde d'enfants.